

Ordre du jour du Conseil d'École le 09 novembre 2020

En raison des restrictions sanitaires, le conseil d'école a eu lieu en visioconférence.

Ouverture de séance: Madame Plazenet remercie chaleureusement Mesdames GUEGUEN et RUELLOU pour avoir assuré l'intérim de direction lors de son absence durant cette période particulièrement délicate. Leur investissement et leurs compétences ont été très appréciés de tous.

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École.
2. Installation du nouveau Conseil d'école : Résultat des élections, présentation des nouveaux membres du Conseil d'École. Rôle et règles de fonctionnement du conseil d'école.
3. Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité.
5. Bilan de la rentrée: effectifs et organisation pédagogique.
- 6 . Rôle RASED et prise en charge des enfants en difficulté.
7. Projet d'école 2016-2020 et actions connexes.
8. Bilan et fonctionnement du compte OCCE (coopérative scolaire).
9. Bilan des exercices de sécurité : - Incendie / - Attentat intrusion
10. Rénovation de l'école
11. Points soulevés par les représentants des parents d'élèves
12. Agenda.

Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École

Le compte-rendu du Conseil d'École du 18 juin 2020 est adopté.

Installation du nouveau Conseil d'École

Monsieur VINÇOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

Les représentants territoriaux (voir leur photo en annexe)

M. CONSIGLI Vincent, représentant de la commune

Mme ROUX Catherine adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires

Mr. BESNARD Cédric Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport.

Les professeurs des écoles (voir leur photo en annexe)

<p>CP1: Mme Isabelle GUEGUEN</p> <p>CP2: Mme Anaïg RESCAN</p> <p>CP/CE1 : Mme Émilie FETIS</p> <p>CE1-1 : Mme Émilie ANDRE</p> <p>CE1-2: Mme Cécile BERNARD</p> <p>(lundi - jeudi - vendredi)</p> <p style="text-align: center;">M. Antoine MONVOISIN (mardi)</p> <p>CE1/CE2: Mme Olivia FOULE</p> <p>CE2 : Mme Claire SAULEAU</p> <p>(1/2 mercredi - jeudi – vendredi)</p> <p style="text-align: center;">Mme Lucie DAVERDIN</p> <p>(lundi - mardi - 1/2 mercredi)</p>	<p>CE2/CM1: Mme Émilie GOUGEON</p> <p>CM1 : M. Christophe TALVA</p> <p>CM1/CM2-a : M. Jean-Yves RAVACHE</p> <p>CM1/CM2-b : Mme Célia RUELLOU</p> <p>CM2 : Mme Agnès PLAZENET</p> <p>(lundi - mardi - 1/2 mercredi)</p> <p style="text-align: center;">M.Antoine MONVOISIN</p> <p>(jeudi - vendredi - 1/2 mercredi)</p>
--	--

Les représentants des parents d'élèves élus APECHE Pour avoir accès à leur photo, voici le lien du site internet: http://apeche.fr/?page_id=67

Titulaires:	Suppléante:
<p>Mme MAUGUET Mélanie (enfant en CE2)</p> <p>Mme WYNS Julie (enfant en CE2)</p> <p>Mme MARGERY Marie (enfant en CM2)</p> <p>Mme CALLENS Lucie (enfant en CE1)</p> <p>Mme BAGUET Marie (enfant en CE1)</p> <p>Mme GODET Charlotte (enfant en CE1)</p> <p>M. RICHARD Guillaume (enfant en CE1)</p> <p>Mme SABOURIN Bénédicte (enfant en CP)</p> <p>Mme BELLINA Peggy (enfant en CE2)</p> <p>M. LETESSIER Jonathan (enfant en CP)</p> <p>M. LONGET Aurélien (enfant en CE2)</p> <p>M. VERSABEAU Amélie (enfant en CE1)</p>	<p>Mme MEUDEC Stéphanie (enfant en CE2)</p>

Absents excusés:

M. VINÇOT IEN

RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

A la suite des élections des représentants des parents d'élèves, le Conseil d'École est constitué pour l'année scolaire 2020-2021

1. Composition

- Monsieur Vinçot, Inspecteur de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.
- La directrice (présidente)
- Les enseignants ainsi que leurs remplaçants au moment du conseil.
- Les représentants élus des parents d'élèves.
- Le maire ou son représentant.
- Un responsable des affaires scolaires et périscolaires.

Peuvent assister avec voix consultative pour les affaires les intéressant :

- Les autres personnels RASED
- Le médecin scolaire

2. Périodicité.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (peuvent s'ajouter des conseils d'école extraordinaires) à l'initiative de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

3. Attributions :

Le Conseil d'École :

- Établit son règlement intérieur.
- Peut établir un projet d'aménagement du temps scolaire qui sera soumis à l'Inspecteur d'Académie, après avis de l'IEN.
- Donne tous avis, dans le cadre du projet d'école, sur : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, les conditions de bonne intégration des enfants handicapés.

Il est strictement interdit l'enregistrement du Conseil d'École avec téléphone portable ou tout objet connecté

4 . Invitation

La directrice adresse un ordre du jour à chacun des membres du Conseil d'École au moins 8 jours avant le Conseil. Les questions des parents doivent parvenir à la directrice une semaine au plus tard avant le Conseil d'École. Un sujet ne figurant pas à l'ordre du jour sera reporté au conseil suivant.

Une invitation parvient aux titulaires une semaine avant la réunion. A charge pour les titulaires de se mettre en contact avec un suppléant en cas d'empêchement.

5. Délibération

La directrice rappelle l'ordre du jour et l'explique . Des suppléants peuvent assister au Conseil d'École, en surnombre, en évitant d'intervenir dans les débats, pour ne pas déséquilibrer les partis en présence.

Le conseil d'école est une instance qui respecte la laïcité : il n'est ni une tribune politique ni une tribune religieuse.

Le Conseil d'École doit être un lieu d'échange et de consultation où les sujets abordés concernent le fonctionnement général de l'école.

6. Diffusion du procès-verbal

Suite aux dernières notifications, seuls les directeurs sont habilités à rédiger les procès-verbaux des conseils d'école. Il en sera donné lecture aux parents délégués et ceux-ci seront communiqués à la Mairie. Un procès-verbal est établi par la directrice pour chaque séance à partir des notes du ou de la secrétaire. Avant toute diffusion, il est relu, complété puis signé par le ou la secrétaire et la directrice. Des copies sont adressées à chaque membre du Conseil d'École ainsi qu'aux parents qui en font la demande.

Le compte rendu du Conseil d' École sera diffusé dans les jours qui suivent le Conseil d'école:

- affiché sur le panneau à l'entrée de l'école donnant sur la place F. DOLTO
- affiché sur la porte d'entrée donnant sur le stade
- diffusé par voie électronique à l'APECHE, qui se chargera de le transmettre aux parents d'élèves.

Le présent règlement a été lu et adopté à l'unanimité lors du conseil d'école du lundi 09 novembre 2020.

Règlement intérieur et charte de la laïcité

L'espace scolaire est le lieu de construction du futur citoyen. Les élèves, en cours de formation, apprennent progressivement à respecter les règles et les principes de la vie en société. Faire respecter la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou contestation de ce principe constitutionnel. Les personnels d'éducation et les enseignants transmettent le sens de la laïcité et la font vivre à travers les enseignements et les actions éducatives.

Le directeur d'école garantit le respect de la laïcité à l'école (cf. Charte de la laïcité). Au sein de l'établissement, une réponse ferme est apportée systématiquement en cas d'atteinte à la laïcité. Pour ce faire, l'ensemble des personnels doit détecter et signaler toute situation contradictoire avec la laïcité, par le

canal de Faits établissement. Cette application permet de signaler les incidents afin que le respect du principe soit effectif et que tout le soutien nécessaire puisse être apporté le cas échéant.

En cas de non-respect par un élève de l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, un dialogue précède obligatoirement toute procédure disciplinaire. Dans le dialogue, il convient de faire comprendre aux élèves et aux familles le fonctionnement et les exigences de l'École républicaine, en termes de droits et de devoirs, que la Charte de la laïcité rappelle explicitement.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Logo of the Ministry of National Education (Ministère de l'Éducation Nationale) and the French Republic (République Française).

Bilan de la rentrée scolaire : Effectifs et organisation pédagogique

Effectif et répartition des élèves:

CP1: 22 élèves	CE2/CM1 : 25 élèves (14 CE2 - 11 CM1)
CP2: 24 élèves	CM1 : 27 élèves
CP/CE1 : 21 élèves (13 CP - 8 CE1)	CM1-CM2-a : 27 élèves (12 CM1- 15 CM2)
CE1-1 : 24 élèves	CM1-CM2-b : 26 élèves (11 CM1- 16 CM2)
CE1-2: 23 élèves	CM2 : 28 élèves
CE1/CE2 : 25 élèves (8 CE1 - 17 CE2)	
CE2: 25 élèves	

effectif total : 297 élèves

Moins 14 élèves par rapport à l'année scolaire 2019-2020. Les effectifs sont stables

Enseignement des langues vivantes

Tous les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement de l'anglais dispensé:

- soit par l'enseignant de la classe,
- soit par un décloisonnement avec un enseignant de l'école.

Il n'y a pas d'intervenant extérieur.

Enseignement de la natation scolaire

10 séances pour chaque classe concernée

CE1 à la piscine de Cesson jusque décembre.

CP/CE1 et CE2/CM1: du 17 décembre jusque mars à la piscine de Cesson

CE1/CE2 et CE2: à partir de mars à la piscine Inoxia de Chateaugiron

CP: à partir de mars à la piscine de Cesson.

Évaluations

Les évaluations annuelles se dérouleront sur 3 périodes:

Certaines classes partagent l'année scolaire en 3 parties égales. Le LSU sera imprimé dans les classes de CP, CE1 et CE2. Les autres classes auront accès uniquement par educonnect.

Des évaluations nationales en direction de tous les élèves de CP et de CE1 ont eu lieu en septembre.

Elles ont été initiées mi-septembre à but diagnostique. Les parents ont reçu la grille de résultats individuels. Ils ont eu la possibilité de consulter les enseignants s'ils désiraient des précisions.

RASED et prise en charge des élèves en difficulté

Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté

A l'école, certains enfants peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage, et/ou de relation :

A la demande de l'enseignant et avec l'accord des parents, les membres du RASED peuvent apporter une aide sur le temps scolaire. Le travail se fait dans l'école, en relation avec les enseignants, avec la famille, et en partenariat avec les structures extérieures. *Le rased peut aussi intervenir suite à une demande des parents*

Présentation des membres du RASED:

- Mme Marie BOUR, psychologue scolaire propose:
 - des temps de travail avec les enseignants afin d'analyser les difficultés et contribuer à élaborer une aide personnalisée.
 - des entretiens avec la famille et des rencontres avec l'enfant pour un éventuel bilan psychologique, voire un suivi.
 - Les entretiens et le travail réalisés avec l'enfant sont strictement confidentiels. Ils ne figurent pas sur le livret scolaire.
- Mme Brigitte LORINQUER, enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maîtresse E)
 - sur des temps de travail avec l'enseignant, aide à identifier les difficultés liées à l'apprentissage scolaire des élèves.
 - met en place des démarches adaptées, en concertation avec les enseignants, pour favoriser le progrès et la réussite de chacun.
 - Son intervention se fait sur temps scolaire.

Élèves en situation de handicap:

- Madame Valérie VIVIER est l'enseignante référente de scolarité pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

7 élèves de l'école sont concernés par un PPS (Projet Personnel de Scolarisation). Il précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires à partir de l'évaluation des besoins des élèves.

Projet d'école 2016-2020

Rédigé au cours de l'année scolaire 2015-2016 , il fait suite au bilan du projet 2012-2015

Il s'agit d'un projet pour les écoles maternelles et élémentaires.

Il est validé par l' IEN et le DASEN

Il a été mis en œuvre à partir du 1er septembre 2016.

Les deux axes de progrès du projet d'école sont communs à celui de l'école maternelle. L'élaboration d'un nouveau projet est prévue dans l'année scolaire 2020-2021 mais aucune date n'est fixée. Il pourrait y avoir un report au vu de la situation actuelle.

Intitulé du premier axe de progrès :

« Dire, lire, écrire pour mieux communiquer ».

Des modalités de mise en œuvre ont été établies afin de développer l'accès à la littérature.

Des actions sont menées avec le Sentier des mots, en partenariat avec la médiathèque.

La médiathèque organise des temps de travail autour de thèmes proposés par elle-même ou par les enseignants.

En raison du protocole sanitaire les déplacements à la médiathèque sont annulés.

Temps de lecture libre en classe.

Un échange autour d'ouvrages communs entre les CM2 et les 6èmes du Collège Jacques Brel est reconduit depuis plusieurs années.

Intitulé du deuxième axe de progrès :

« Vivre ensemble pour apprendre ensemble. »

Il correspond à une volonté de l'équipe enseignante d'accentuer le travail sur un savoir être qui incitera les élèves à être plus respectueux des uns et des autres, ainsi que du monde qui les entoure.

L'apprentissage du vivre ensemble est un enjeu prioritaire. La cohésion entre les élèves, leurs parents, les équipes éducatives et les enseignants via des projets fédérateurs permet d'instaurer une relation de confiance et un climat scolaire paisible respectueux et dynamique.

Dans cet état d'esprit un conseil des élèves pour l'école, mis en place en 2017, est reconduit tous les ans. Il est constitué des représentants de chaque classe : deux délégués et deux suppléants (2 garçons et 2 filles). Un vote a eu lieu la même semaine que l'élection des délégués de parents d'élèves en utilisant le matériel et le protocole de toute élection. Ce conseil est constitué de Madame PLAZENET, de Madame Roux, Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires, d'un représentant du service périscolaire.

En raison de la crise sanitaire, le conseil des élèves n'a pas encore été mis en place

Les différents projets:

CM1 et CM2: patinoire 4 séances

Tous les CE1: intervention du planétarium

Plusieurs classes suivent le Vendée Globe

Le Parcours éducation artistique et culturelle.

La frise historique de parcours artistique et culturel se pérennise.

L'outil est organisé selon les 6 domaines artistiques : il s'agit d'une frise multicolore que les élèves complètent chaque année avec une image des œuvres d'art étudiées.

Deux projets artistiques dominants couvrant deux domaines seront répartis selon chaque cycle, tout en abordant les autres domaines.

CP et CE1 : Chorale (suspendue en raison de la crise sanitaire)

Participation aux actions "École et Cinéma" pour **tous les élèves du CP au CE2**, 3 films dans l'année :



Mon Voisin Totoro: Deux petites filles viennent s'installer avec leur père dans une grande maison à la campagne afin de se rapprocher de l'hôpital où séjourne leur mère. Elles vont découvrir l'existence de créatures merveilleuses, mais très discrètes, les *totoros*.

Le *totoro* est une créature rare et fascinante, un esprit de la forêt. Il se nourrit de glands et de noix. Il dort le jour, mais les nuits de pleine lune, il aime jouer avec des *ocarinas* magiques. Il peut

voler et est invisible aux yeux des humains.

Azur et Asmar: Il y a bien longtemps, deux enfants étaient bercés par la même femme. Azur, blond aux yeux bleus, fils du châtelain, et Asmar, brun aux yeux noirs, fils de la nourrice. Elevés comme deux frères, les enfants sont séparés brutalement. Mais Azur, marqué par la légende de la Fée des Djins que lui racontait sa nourrice, n'aura de cesse de la retrouver, au-delà des mers. Les deux frères de lait devenus grands partent chacun à la recherche de la Fée. Rivalisant d'audace, ils iront à la découverte de terres magiques, recelant autant de dangers que de merveilles...



avec l'histoire du chameau qui pleure...



Le Chien Jaune de Mongolie

Nansal, une gamine de six ans, est l'aînée d'une famille de nomades du Nord de la Mongolie. Un jour, elle ramène chez elle un chien abandonné, mais son père pense qu'il va leur porter malheur et veut qu'elle s'en débarrasse. Nansal tente de le cacher, mais le jour où la famille déménage, elle doit abandonner le chien...

En raison de la crise sanitaire, les séances sont reportées à une date ultérieure.

Le Parcours citoyen.

Élaboration de règles du "vivre ensemble"

Investissements autour des journées de la laïcité, de la semaine contre le harcèlement à l'école en instaurant des débats dans les classes.

Le Volet numérique

Toutes les classes sont munies de vidéo-projecteurs interactifs.

Les 16 tablettes disponibles pour toutes les classes sont aussi utilisées régulièrement. Elles permettent à chaque élève d'utiliser l'outil informatique de manière individuelle (traitement de texte, recherches pour des exposés, sites éducatifs)

Utilisation de la flotte informatique de la salle : La priorité est laissée au cycle 2 pour l'apprentissage du traitement de texte. Le flux internet de la salle a été grandement amélioré grâce à l'obtention pour chaque élève d'un code d'accès individuel.

La responsabilisation de l'élève sur les dangers est en adéquation avec la charte informatique

Bilan OCCE

Afin d'adhérer à l'OCCE (affiliation et assurance), l'école doit chaque année en fonction du nombre d'élèves verser une cotisation et régler une assurance scolaire collective. Afin de participer à cette dépense, les familles, sur la base du volontariat, ont versé une cotisation à l'école.

Le compte OCCE est alimenté par une subvention de la Mairie, par les bénéfices des actions de l'association des parents d'élèves (APECHE) qui nous sont reversés, par les bénéfices de la vente des photos de classes et d'autres actions. Ces fonds permettent de financer des projets de classes (sorties de cinéma, de théâtre, participation aux classes de découverte, dépenses urgentes ou dépenses non prises en charge par la Mairie ...).

L'APECHE a aidé l'école pour les sorties en dehors d'Acigné (transports et activités payantes).

Le Compte OCCE est constitué :

- du versement d'un don de l'APECHE (fonds récoltés suite à la mise en place d'actions spécifiques (fête de l'Ecole, loto galette, vente de sapins ...),
- des subventions de la mairie
- de la cotisation des parents en début d'année.

En raison du contexte sanitaire, la majorité des projets avec nuitées de l'année scolaire 2019-2020 n'ont pas eu lieu. Les parents ont été remboursés.

Nous sommes dans l'attente de remboursements des sommes déjà versées aux structures d'accueil(18 mois de délai)

Les CM2 ont pu partir en début d'année.

Toutes les classes ont utilisé le budget alloué dans d'autres projets, tels que école et cinéma, Patinoire, FRAC et Archives, Planétarium

Les séances de natation et le transport sont pris en charge par la mairie.

CHARGE		PRODUIT			
60700008	Achat de produits pour cessions	8467,91 €	70700008	Vente de produits pour cessions	12512,15 €
61681008	Assurances versées pour la coopérative	80,25 €	70800008	Produit des activités éducatives	0,00 €
61810008	Charges des activités éducatives	41377,58 €	74100008	Subventions d'état, des collectivités	3100,00 €
62810008	Cotisations versées à l'OCCE	660,45 €	74200008	Autres subventions	0,00 €
65000008	Autres charges courantes	6,08 €	75000008	Autres produits courants	0,00 €
67000008	Charges exceptionnelles	284,50 €	75600008	Participations volontaires des familles	28475,50 €
68000008	Achat de biens durables	191,80 €	76700008	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €
			77000008	Produits exceptionnels	5757,00 €
	Total des charges	51068,57 €		Total des produits	49844,65 €

Bilan de l'exercice incendie

Un exercice incendie a été effectué le vendredi 25 septembre 2020

Le bilan s'est effectué dans les locaux sur le temps scolaire.

Il s'est déroulé dans de bonnes conditions et n'a pas révélé de dysfonctionnements matériels ou organisationnels notables .

Deux autres exercices seront organisés au cours de l'année scolaire.

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Il est mis à jour chaque année. Une information est donnée aux familles concernant l'exercice PPMS.

Dans le cadre du **risque d'intrusion extérieure malveillante** , ainsi que l'exercice d'alerte confinement un nouveau protocole est mis à l'essai et sera testé dans les prochains jours L'ancien protocole est toujours de mise jusqu'au nouveau.

C.Besnard : Les 2 documents sont toujours mis en place :

- Un PPMS « risques majeurs », tel qu'il est conçu depuis 2002, pour faire face aux accidents d'origine naturelle et technologique.

- d'origine naturelle (inondation,tempête...) - d'origine technologique (transport de matières dangereuses...)

-Un PPMS « attentat-intrusion ».

Le PPMS « attentat-intrusion » est destiné à prendre en compte deux situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères, attentats...)

- Un attentat ciblant directement l'école. - Un attentat extérieur commis à proximité de l'école.

Pour répondre à ces nouvelles instructions, l'équipe enseignante et la Mairie ont mis à jour ces documents. Ce dialogue avec la Mairie est indispensable pour garantir la continuité des procédures avec le temps périscolaire. Ces exercices renforcent notre culture nécessaire à la sécurité.

Les protocoles intrusion et confinement alerte chimique seront mis en place et testés prochainement en raison de la mise en place d'un nouveau système. Les alarmes ont été modifiées mais d'autres modifications vont être apportées pour recevoir des sonneries distinctes en fonction du risque et des alarmes plus audibles. Le test sera effectué bientôt.

L'ancien protocole est d'actualité.

Rénovation de l'école

La parole est donnée à Mr. Cédric Besnard

Rénovation énergétique et thermique: isolation thermique par l'extérieur, menuiserie extérieure, portes et portes-fenêtres, éclairage led, ventilation double flux, revêtements de sols et muraux, remplacement de la chaudière, stores occultants

Pour l'aspect extérieur, suite aux rencontres avec les enseignants et les parents d'élèves : nouveau préau de 148 m² dans le prolongement du préau actuel, création de 2 auvents avec lavabo extérieur ; création d'un local poubelle.

Aspect fonctionnel : hall principal ; nouveau local ménage dans le hall d'accueil, remplacement du shed par un lanterneau

Administration ; déplacement du bureau de direction dans la salle à coté de la salle des maîtres, bureau transformé en accueil parents, infirmerie rénovée (frigo, lit, armoire à pharmacie)

Kitchenette enseignants équipée d'un nouveau four

Placard administratif et Apeche dans le hall d'accueil

Local sportif construit près de la classe de mme André avec une ouverture vers l'extérieur

Création d'ateliers supplémentaires, un atelier par classe en prenant sur les dégagements

BCD : transformée en salle de classe avec agrandissement de la surface de plancher, ajout de lavabo

A la fin du projet création de 2 pôles scolaires, 8 classes dans les bâtiments anciens, 4 dans l'extension de 2004, et un pôle périscolaire avec les classes 8 et 9 détenant un atelier partagé, un pôle BCD de plain pied et la salle polyvalente.

En ce moment, le dépôt du permis de construire est en cours d'achèvement. Une réunion doit avoir lieu en novembre pour l'échéancier des travaux et le PIC (plan d'installation de chantier) qui nécessiteront notamment la location de 3 classes mobiles

Prévision: 18 mois de travaux début été 2021. Il faut compter sur une étape importante de désamiantage, et le déménagement des classes pendant l'été. Certains travaux pourraient débuter à Pâques pour aider à tenir les délais voire les réduire à 14 mois, soit une année scolaire et deux étés

Porte-manteaux : il est envisagé que les manteaux restent sur les chaises. Cette option n'est pas celle souhaitée par l'équipe enseignante.

Un plan est transmis en Annexe 2. Les autres plans seront déposés sur le site de l'APECHE.

Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

Cela risque d'être compliqué l'enseignement et l'école, pour les enfants et les enseignants, durant les travaux (poussière, bruit...).

M.Besnard: les travaux sont mis en place pour qu'il y ait le moins de bruits parasites sur les temps d'apprentissage mais il est évident que tous travaux quelle que soit leur nature engendrent des désagréments ; l'objectif est de les minimiser (bruit, poussière, sécurité, c'est l'objet du travail de coordination de l'OPC)

Gestion COVID par les parents: Les représentants des parents d'élèves auraient souhaité être consultés en septembre afin d'anticiper un nouveau confinement.

Des référents RPE sont désignés :

3 pour l'école: Stéphanie Meudec-Poulain ; Julie WYNS ; Marie MARGERY

et 2 pour la mairie: Amélie Versabeau ; Aurélien Longet-Gougeon

Il n'y a pas eu de concertation avec les représentants des parents d'élèves pour le nouveau protocole:

Cédric Besnard : Le nouveau protocole a été reçu le vendredi, le timing a été trop court pour une concertation. (non brassage, port du masque)

Mme Roux ; Les partenaires sont souvent pris d'urgence dans les changements de protocole d'où le manque de temps pour échanger avec les RPE

Quelles restrictions ont été mises en place à l'école?

4 groupes ont été créés sur les temps scolaire et périscolaire pour limiter le brassage

La garderie se situe sur deux sites, avec un renfort d'équipe d'animateurs, d'où la suppression de l'étude car les locaux sont récupérés L'objectif du non maintien de l'étude surveillée est surtout celui du renforcement de la limitation du brassage des élèves

pour qu'il n'y ait pas de brassage des groupes

Sur le temps scolaire, le matériel EPS est systématiquement désinfecté après usage. Les activités sportives sont donc maintenues.

En revanche, le matériel collectif de la cour (buts, baby foot, tables de ping-pong) a été supprimé par principe de précaution car il n'y a pas la capacité de nettoyage suffisante après chaque utilisation des élèves. Un nouveau baby-foot est dans le hall et attend d'être installé à la fin du protocole.

Mme Gaudet : des élèves sont agressés sur le temps scolaire et périscolaire et n'osent pas toujours en parler aux encadrants : comment les mettre en confiance?

Mme Plazenet: Il existe déjà un travail en EMC en classe, et il va encore être développé. C'est un sujet qui est aussi à aborder au sein de la cellule familiale. Les élèves doivent savoir que l'adulte est référent et qu'il est disponible.

Mme Gaudet : Les incidents sont peu nombreux, mais ils existent et ne sont pas à minimiser.

Mr. Besnard: Le contexte actuel accentue le côté anxiogène de la situation. Les TAPI-TAPO ont été supprimés ainsi que le Pédibus; ce sont souvent des lieux d'échanges de parole. Les encadrants du périscolaire comme les enseignants ont un attachement à la parole des enfants.

Mme Roux évoque la médiation par les pairs

A Plazenet répond que cela se développe. L'école doit être un endroit où l'on se sent en sécurité. L'adulte doit rester le référent

Mme Gaudet informe qu'à leur connaissance, il n'y a pas eu de dépôt de plainte même si cela aurait été clairement possible.

Mme Ruellou indique qu'il y a eu des situations très délicates en ce début d'année. Les enfants ont été écoutés et des solutions ont été apportées encore dernièrement. Il est compliqué de savoir s'il s'agit de cela sans précision. Il serait peut être opportun de nous rencontrer pour connaître tous les tenants et aboutissants.

Mme Roux stipule que la mairie est en relation avec certaines familles dont les enfants sont en souffrance et ont des accès d'agressivité. Un travail avec les travailleurs sociaux est engagé ou va l'être.

M.Besnard précise que les parents eux-mêmes peuvent alerter directement les enseignants ou le périscolaire.

Au niveau du périscolaire, Émilie Queguiner est présente et disponible au pôle enfance tous les soirs jusque 18h45 pour évoquer les problèmes. Mr Besnard peut aussi être contacté en cas de difficultés

Mme Baguet : Le nouveau protocole implique des zones sur la cour de récréation. Il a été remonté le fait qu'un adulte n'est pas toujours accessible par les enfants de par cette obligation ou interdiction de dépasser ces différentes zones, confirmez-vous ?

Sur le temps scolaire, il n'y a pas de zones car nous avons fait de petits groupes pour les récréations.

C Besnard: Sur le temps du midi il y a normalement une zone, un référent, mais il peut arriver que l'animateur soit absent pour soigner un enfant par exemple, c'est encore en phase d'ajustement.

Une réflexion est menée sur l'occupation des salles périscolaires par groupes, liée aux conditions météorologiques.

Mme Margery : Un cas de positivité covid a été diagnostiqué dans l'école. Certains parents s'inquiètent et voudraient savoir s'il est possible de savoir dans quel groupe il est.

A Plazenet : Ces situations sont gérées par l'école en lien avec l'ars et l'inspection. Il n'est pas possible de rompre le secret médical

Procédure: ce sont les parents qui voient avec le médecin qui contacte l'ars, qui contacte l'école.

Si 3 élèves de fratries différentes sont positifs dans la même classe, il y a mise en confinement de la classe. L'école peut être fermée en cas de plusieurs classes touchées de la même manière.

Cécile Bernard : Les consignes de l'ARS évoluent assez régulièrement depuis le début de la crise sanitaire... Tout reste évolutif.

PEDT (Projet Éducatif Territorial)

C Besnard : Il est prorogé jusque juin 2021. Il concerne l'ensemble des projets pédagogiques de l'ensemble des structures, le calendrier n'est pas encore défini.

Son bilan est à effectuer dans des conditions à déterminer. La semaine du temps de l'enfant n'a pas pu avoir lieu au printemps 2020, elle est reportée soit au printemps ou à l'automne 2021

Rythmes scolaires : Le calendrier municipal est différent de celui de l'IEN qui demande déjà de se positionner alors que l'évaluation n'est pas faite. Il est probable que l'école garde le même rythme l'année prochaine. Une déclaration d'intention est demandée dans 15 jours, la demande de modification officielle le 5 février 2021.

Conseil d'école 2ème trimestre :à définir; les enseignants vont proposer une date aux différents membres du Conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Annexe 1

Les représentants territoriaux



Mr CONSIGLI Vincent, représentant de la commune



Mme ROUX Catherine adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires



Mr. BESNARD Cédric Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport.

Les professeurs des écoles

Guéguen Isabelle CP	Rescan Anaïg CP	Fétis Emilie CP-CE1	André Emilie CE1	Bernard Cécile CE1
Foule Olivia CE1 CE2	Daverdin Lucie	Sauleau Claire CE2	Gougeon Emilie CE2 CM1	Talva Christophe CM1
Ravache Jean-Yves CM1 CM2	Ruellou Célia CM1 CM2	Monvoisin Antoine CE1 et CM2	Balanant Mathilde Brigade rattachée à l'école	Plazenet Agnès Direction et CM2

Les représentants des parents d'élèves élus APECHE.

Pour avoir accès à leurs photos, voici le lien du site internet: http://apeche.fr/?page_id=67

Annexe 2

